



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 3 février 2011

Publié le 11 février 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER	
M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Anne DILLENSEGER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Claude PICARD	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2010 à la Ville de Chenôve pour le fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit

La Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes en avril 2004 sur la Ville de Chenôve dans le quartier du Mail. Cet équipement au rayonnement d'agglomération accueille à la fois des services du Ministère de la Justice, mais aussi des permanences d'avocats et d'huissiers, ainsi que des associations dont l'ADAVIP (Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales).

Le rapport d'activité 2010 fait état d'une fréquentation stable par rapport à 2009 avec environ :

- 160 accueils physiques ;
- 400 appels téléphoniques ;
- 260 rendez-vous avec les intervenants ;
- 75 % des personnes qui ont pris attache auprès de la Maison de la Justice et du Droit sont originaires du Grand Dijon.

Une convention relative à cette Maison de la Justice et du Droit a été établie entre tous les partenaires, dont la Communauté d'agglomération et la commune de Chenôve, afin de définir les missions mais aussi les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Les personnels nécessaires au fonctionnement relèvent du Ministère de la Justice, la commune assurant quant à elle la prise en charge des coûts de fonctionnement matériels (fluides, ...).

Conformément aux années précédentes, un bilan financier a été établi à hauteur d'une participation financière de 50 % du Grand Dijon sur un budget pour 2010 de 22 417,16 €.

Par conséquent, il est proposé que la Communauté d'agglomération apporte un soutien à la Ville de Chenôve en lui attribuant un fonds de concours de **11 208,58 €**.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'attribution de 11 208,58 € à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2011.